L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 14 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

PERDU.—Perdu, aux environs de Michou, un chien de chasse (deer-hound) blanc et jaune, répondant au nom de "Leo". A été vu ces jours derniers aux environs du marché français. Prière aux personnes ayant quelques renseignements de les adresser au bureau du "Franco-Louisianais", 102 rue de Chartres.
14fév—3f

TROUVÉ—Mercredi, au coin Esplanade et Dauphine, 4 clefs—une grande et trois petites—contenues dans un anneau en acier. On peut les obtenir en s'adressant au bureau de l'*Abeille*. 13 fév—2f

ON DEMANDE.

UNE bonne ouvrière en jupe trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement chez Mme Mori, 79 rue Bienville, près Royale.
12 fév—12 14 15

ON demande un garçon de salle; doit être muni de bonnes recommandations. S'adresser 175 Prytanée. 13 fév—2f

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carondelet.
5 fév—15f

A VENDRE.

A VENDRE—Maison à deux étages bien située, à proximité des chars, coin Ste-Anne et Prieur, 38 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 125 de profondeur. S'adresser Weber, 123 rue Royale ou F. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 10 fév—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Isaac W. Patton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29.357—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Patton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 22

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 988.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Thomas Smith, Henry Obarsock et W. H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév.—10 15 19

Succession de Patrick McGrath et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,078—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Nora McGrath, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Dominique Cefalu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,783—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Cefalu, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de Louis Taiazac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,191.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Théard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27 865.—Division D—Attendu que Newell Tilton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Susan V. Strange, femme de Newell Tilton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 fév—6 11 15

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Veuve Marie Bastide vs ses créanciers—No 32 064—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire veuve Marie Bastide soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris coin Canal et Camp en cette ville, le samedi 7me jour de mars 1891, dans le but de considérer et de déterminer sur l'application de la dite pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues. Et que Joseph Lombard, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 fév—1f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,147—Division "D"—Charles A. Finke vs ses créanciers—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire Charles A. Finke soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Doriocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.
(Signé:) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créancies du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field ici autorisée par son mari, soit convoquée et tenue pardevant James J. Woufe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Amacker, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 8 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31.884—Division —. W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures A. M. Que A. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schlesinger [individuellement] et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs. leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32 029—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 jan—29—18 fév—6 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 FEVRIER—CLASSE No 136

Tirage de 4 heures P. M.

1re.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.
81	9	67	22	50	46	30	63	4	37	10	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 13 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	....	50,000
1 Lot de..	25,000,	....	25,000
2 Lots de..	10,000,	....	20,000
5 Lots de..	5,000,	....	25,000
25 Lots de..	1,000,	....	25,000
100 Lots de..	500	....	50,000
200 Lots de..	300,	....	60,000
500 Lots de..	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit......		$50,000
100 Lots de...	$300,	.. ..	30,000
100 Lots de...	$200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......		$99,900
999 Lots de	$100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1 054 800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres n'aient puis- sent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Locust, entre Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie, [la rue à l'arrière étant Magnolia.]

Dr J. D. Hunter vs. Thies Knoop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,662—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 395, borné par les rues Locust, Magnolia, Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie. Le dit lot est désigné par le No 264, sur un plan de C. F. Zimple, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé à un acte passé pardevant W. L. Lewis, notaire, le 6 octobre 1838, il mesure, au pied anglais, vingt-cinq pieds de face à la rue Locust, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—2 9 16 23 28 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de pompes, wagons de chemin de fer, tuyaux, traîneaux, balances Fairbanks, etc.

M. Schwartz & Co. vs. Dahlman Dress Beef Co No 31,672.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le VENDREDI, 20 février 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Sur les lieux connus sous le nom de Louisiana Ice Manufacturing Co, la fabrique No 1 sur la Levée, entre les rues Aline et Foucher.

Un lot de tuyaux salants divers, barres de suspension (suspension railway bars), crochets en fer, fer pour voie ferrée, quai, bois pour chemin, 3 pompes à vapeur Duplex ensemble avec soupapes, etc., 1 balance Fairbank, 1 enclosed approach, 6 traîneaux Railway, etc., etc, d'après inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 14 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

John W. Hess vs Lewis Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,633—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet No Dix, lequel est borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, et désignés comme lots Nos 15, 16 et 17, sur un plan du dit ilet fait par John F. Braun, voyer, daté le 15 mai 1869. Un dessin du dit plan est annexé à un acte passé par devant William R. Ker, notaire, le 19 mai 1869; les dits lots se touchent et mesurent chacun, suivant le dit plan et dessin, vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Webster une largeur dans le fond de vingt neuf pieds cinq pouces et quatre lignes sur les profondeurs suivantes, savoir: quatre-vingt-dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne divisant les Nos 17 et 18, quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne divisant les lots Nos 16 et 17 quatre-vingt-dix-huit pieds un pouce et deux lignes sur la ligne divisant les lots Nos 15 et 16 et quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces et sept lignes et demie de profondeur et façade à la rue Preston pour l'autre ligne de côté du No 15: le dit lot No 15 formant le coin des rues Webster et Preston.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23—2 9 14 mars

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM. Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,	A. M. Ageleste,
F. Alpuente,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Bordos
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.mist r
B. Benjamin & Co.,	A. Bédault & Co.,
Louis Balleo,	Bersier & De Smet,
L. Bebolet,	F. Beidex,
J. Brandon,	F. Breon,
J. F. Barthplomy,	Louis Bauer,
Borrelo & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	R. E. Berlado,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Besse,
Jean Ballencie,	J. A. Bordenat,
Samuel Banders,	Cenmpagnie & Lamber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charest
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lapanlere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Damestre,	M. T. Ducros
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusich,
Frits & Branden,	Charles Fits,
J. B. Frank,	M. Faliex,
Gustave Furate,	E. C. Feinour,
Felber & Gensenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenghelmer
Joseph Gatsinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Grenchy,
Isadore Geraud,	Fred Good
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Heward Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hemans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo
O. O. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imcan Aycock & Co
Johnson & Manser,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
S. Jahreas,	F. Janfroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
G. W. Kullsuder,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaument,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamason,	E. Leyalsion,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohle,	Mme J. B. Leprete, Suc
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
C. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montense & Co,	Charles Mascon,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Mason,	C. M. Mangin,
J. G. Monroes, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Mascion, Succ. de Philip McCabe,	J. Massaud,
Lucien Mallo,	T. Moreau,
A. May,	Orville Marigny,
Dr A. Mercier,	V. Maignan,
Michael Meilleur,	H. Marks,
Morton & Bell,	Bercille Nivette,
A. Ollivier & Co,	Frank Oberhauser
S. Pablo,	H. D. Ogden executeur
Mme Anna Perigas,	S. P. Parmly, agent,
A. Petit,	Pritchard & Beekham,
H. Pedarre,	Perkins, Swenson & Co,
A. Pallacio,	S. B. Packard,
P. Pons,	E. Piffet,
A. Quimpe Fils,	Planters Cotton Press
E. Roger & Co,	E. Rabasse,
J. Straus,	J. Reviere,
J. B. Sarrazin,	Mme Anna Saren,
G. Schmidt,	William Sweete,
Strauss,	Southern Ramie Culture Assn.
E. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Soot,	H. F. Starcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Symart,	S. Seabery,
J. B. Saelari Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewdt,	F. Seubiet,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
R. F. Schmiedeore,	Alfred Shaw,
H M. Seria,	F. Samsonthalls
Nicholas Th	A. A. Terrebonne
A. Tessoe	S. M. Todd & Co,
Samuel M. Todd,	R. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaud
Philip Vellerie,	François Veirin,
Phine Wagner,	Adolp Wats,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wilts,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
S. Wagner,	E. B. W. ite,
S. Zell & Co.	M. A. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que le dit pétitionnaire leur fasse la remise de ses biens, leur soumette l'état de ses affaires et obtienne d'eux sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et prendre en considération toutes autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq., soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 janv—16 fév 5 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situés dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'ilet borné par les rues Toledano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi, les propriétés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété et après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Neuf certains terrains**, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, avenue Washington, Conery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. I. Ricardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° **Un certain terrain ou morceau de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quarante-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur; les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'ilet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse, il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

4° **Six certains terrains** situés dans le 6ème district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tolédano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun trente-un pieds dix pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane.

5° **Deux certains terrains** situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine Camp Toledano et l'avenue de la Louisiane, et mesurant quatre vingt dix neuf pieds de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

7° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6 et mesurent comme suit. Le terrain 4, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

8° **Deux terrains**, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B, en l'étude de T. Guyol, notaire, les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, comme aussi ces deux terrains et à d'autres les touchant et formant le coin des rues Magazine et Jackson.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'ilet borné par les rues Sept ème, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun trente un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les terrains 19 et 20, chacun, trente deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut

10° **Cinq certains terrains** situés dans le 4me District carré d'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les terrains ci-dessus mesurent, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon Emile Rost, juge de la Vingt sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivise ou actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagere.

2° Les deux tiers indivise ou actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci dessus, sur la partie inférieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, borné sur un côté par le morceau de terre ci dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivise ou actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus rapprochée du lac Ouacha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivise ou actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terrence Drouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi ou actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "S", folio 447, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par la terre appartenant à Andrew Hodge, jr, et à Berthoud & Cie, mesurant 69 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex-officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.
FERD. SAMUEL, Encanteur, Paroisse Jefferson.
2 fév—2 7 14 21 28—mars 7

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrer pour la maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Jed B. Wolfe vs. Philip Thompson.

No 11,934.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson et dans un certain procès, saisi alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson comme demandeur s'est identifié comme suit, savoir:

1° Philip Thompson vs Mattie McEvoy, No 31 438 du dossier de la dite cour, Division B, étant un procès sur un compte de cent-quatre vingt-dix dollars 84 avec intérêt, à 5 0/0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs Charles Ballejo No 31,234 du dossier de la dite cour, Division A étant un procès pour six cent cinquante trois dollars 75 cts [$653.75] et intérêt à partir de la demande judiciaire le 30 octobre 1890, réclamé par le défendeur Ballejo, pour avoir omis de remplir les conditions du bail de la propriété No 403 et 405 rue St Charles, en cette ville, et tous les frais du procès.

3° Philip Thompson vs "La Lichstenstag Patent Stone Paving Co., limited," No 30 074 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet de deux cent-cinquante-deux dollars 75 cents [$252 75] avec intérêt à 8 0/0 à partir du 31 mars 1890 et tous les frais de procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Ferschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent cinquante-trois piastres, treize cents ($153 13), avec intérêt à 8 0/0 à partir du 5 janvier 1890, et jugement rendu en cette affaire, pour la dite somme le 28 janvier 1891, en faveur de Philip Thompson, depuis la saisie dans cette cause, et tous les frais de celle ci.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 13me jour de février 1891.
J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
13 fév—13 17 23 24

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 034—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, St John et St James, formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 jan—12 19 26—fév 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété près du parc Audubon.

John P. O'Connell vs Albert S. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 31.056. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le sixième district de cette ville à Burtheville, borné par les rues Live Oak, Calhoun et Laurel et la propriété Foucher de Circé, maintenant connu comme City Park, la dite portion de terre étant l'encoignure des rues Calhoun et Laurel et mesurant cent quarante quatre pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et de face à la rue Laurel de cent soixante sept pieds six pouces et sept lignes et demie et une profondeur de cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 6 mars 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—14 20 27—3 10 14 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

B. Teilhard vs A. Briffod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31 872 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1889, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de M Delphine Bendet d'après un acte passé le 12 décembre 1888 pardevant Arnest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 13 17 21 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de magasin

Dans la partie commerciale en gros de la ville,

Commandant de bons loyers,

Comprenant les deux magasins en briques à quatre étages substantiellement construits,

Nos 33 et 35 rue Tchoupitoulas,

Maintenant occupés respectivement par Léon Queyrouze & Cie et John T. Moore Jr & Cie.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Hubert Murray vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 31,913.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place. dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Natchez, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire en cette ville, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 3, a vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds trois pouces et quatre-cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le lot No 4 a vingt-cinq pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent-soixante pieds six pouces et quatre et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds neuf pouces sept et trois cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vente et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 9 septembre 1865, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante-trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Douves, barils, barillets, perches, cerceaux, fonds de barils, outils de tonneliers, plaques de fer pour réservoirs, coffre fort et meubles de bureau.

A l'encan.

Succession de Wm F. Walsh.

No 25,725—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet.—MARDI, 24 février 1891, à 11 heures, au local No 5 rue Front entre Canal et Crossman, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté et signé dans l'affaire ci dessus, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan:

Le contenu du shop de la tonnellerie No 5 rue Front, consistant en partie en barils, douves, barillets, cerceaux, meubles de bureau, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour.
Conditions—Comptant sur les lieux
13 fév—13 14 15 21 22 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30.652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St Charles dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc, une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, à le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St Charles et Erato, et d'après le dit plan, mesure à partir du coin, sur une façade rue Erato de 95 pieds 4 pouces, sur une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière de dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 28 pieds 6 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds, et de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière par l'allée commune sus mentionnée, commence à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains primitivement numérotés 8 et 9, sur un plan du dit carré d'ilet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles à deux étages Nos 345, 347 et 349 avenue St Charles

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur ci devant Levée, Bienville, Douane et Chartres et mesurant 23 pieds 5 1/2 pouces de façade rue Decatur, anciennement Levée, et au de l'arrière, sur 88 pieds 11 1/2 pouces de profondeur du côté dont du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Jas J. Lavaich et de l'autre côté vers la rue Douane, par la propriété avec l'usage d'une allée commune à Pierre Soulé.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur, il est maintenant occupé par J. H. Hennichs. Il est juste au dessous de la Douane et de la Banque du Peuple et fait face aux établissements de MM. Pozzi Bros et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julie, St Joseph, Constance, ci devant Foucher et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 20 pieds 7 2/3 pouces de façade rue Constance, à l'arrière sur rue 28 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, qui le sépare du terrain No 2—, et

Quatre terrains avec toutes les bâtisses etc. dans le Premier district, carré d'ilet borné par les rues Constance, ci devant Foucher, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph. Un des quels est désigné par le No 201 et mesure 21 pieds anglais 64 pieds 2 1/2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur, d'après un plan de A D'Hémécourt, voyer, le 10 décembre 1883, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun 20 pieds anglais, 21 pieds et 1/2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 138 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de A. Mol hausen, voyer, daté du 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connus comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet désigné comme lot No 9 sur un plan de F. Tourné, sous la date du 31 mars 1854, déposé pour référence au bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est retirée de la rue, avec grillage devant; elle a 11 chambres, une grande salle à manger, chambre, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville, n'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Cleveland, ci-devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pillé, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146; a 8 chambres etc.; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant; le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7fév—7 14 21 28—mars 7 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisse pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire

Dix pour cent déposé à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St-Charles et dans une section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

—AUSSI—

Joli Cottage simple, en bois,

No 440 rue Dixième près Liberté.

Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 28,860—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connu sous le nom de Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 100, sur le plan de Burtheville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1869, et déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire. Le dit ilet est borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé les rues St-George, Edmund et Greene, et les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 14 forme l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté divisant le lot No 15 des dits lots Nos 10 à 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16 et 149 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 16, adjacent au lot No 17. Les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Greene avec une largeur en arrière du dit lot No 17 de 29 pieds 8 pouces 11 lignes et au lot No 18 de 29 pieds 8 pouces 2 lignes, par une profondeur de 149 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 adjacent au lot No 16, 149 pieds 9 pouces sur la ligne de division entre les lots 17 et 18, et 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent à la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couverte en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée du trottoir, contenant galerie de façade 3 chambres et cuisine, 2 larges écuries doubles pour vaches et écurie à l'arrière, citerne, hangar, etc. A seulement un ilet de l'avenue Henry Clay et trois au-dessus de l'avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et ilet comme ci-dessus décrit ci-dessus, désignés comme lots 5 et 6, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie construite dans le fond, servant de bâtisse à deux étages, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district bien ombragé et s'améliorant constamment plusieurs ilets ayant la route pavée en Shillinger et s'approchant de l'avenue St Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux-mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain ilet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Breslau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme ilet No 108 sur un plan de Burthéville fait par D'Hémécourt. Le dit ilet est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Breslau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23 inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 30 places et un grand grenier au-dessus. Le tout en bon état et loué à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est recommandée par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay et est en dehors des limites du feu; aussi une excellente convenable pour une vacherie aussi bien qu'une bonne spéculation ou pour des profits futurs.

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Un joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St Denis, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par H. Hedin, ingénieur civil daté le 20 octobre 1849, faisant partie des livres au bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois couvert en ardoises contenant deux chambres proprement tapissées, cuisine, écurie et hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
5fév—5 6 7 14 21 28 à date.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente d'actions de banque, d'assurance,

Et d'autres nantissements de valeur

A L'ENCAN.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—MARDI, 17 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé, dans l'affaire ci-dessus mentionnée le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan la liste suivante de nantissements de choix, à savoir:

27 actions de $100 chacune du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 465.

1 action de la valeur de $1 200 du fonds capital de la Variété Association d'après le certificat No 25.

30 actions de $100 chacune du fonds capital de la Southern Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 235.

2 actions de $100 chacune du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company de la Nouvelle Orléans démontré par le certificat No 1 085.

32 actions de $100 chacune du fonds-capital de la Hibernia National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après les certificats Nos 8 et 115.

1 action de $100 du fonds capital du New Louisiana Jockey Club d'après le certificat No 411.

50 actions de $25 chacune du fonds-capital du Pelican Insurance Company de la Nouvelle Orléans d'après le certificat No 188.

2 actions de la valeur de $250 chacune du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle Orléans d'après les certificats Nos 1:2 et 268.

25 actions de $100 chacune du fonds-capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 775.

17 actions de $30 chacune du fonds capital de la New Orleans Insurance Association d'après le certificat No 2,088.

4 actions de $100 chacune du fonds-capital du Louisiana Fertilizer Manufacturing Company d'après le certificat No 466.

14 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1,634.

16 actions de $ 00 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1,665.

26 actions de $100 chacune du fond capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1,630.

25 actions de $100 chacune du fonds capital de la American National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 155.

25 actions de $100 chacune du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana d'après le certificat No 1,559.

25 actions de $100 chacune du fonds capital du Independant Cotton Oil Company, limited, de la Nouvelle Orléans d'après le certificat No 19.

101 actions de $100 chacune du fonds capital du Jackson Coal & Coke Co d'après le certificat No 172.

20 actions de $100 chacune du fonds capital du City Oil Mill Company de Baton Rouge, Louisiane, d'après le certificat No 1.

4 actions de $50 chacune du fonds capital du Louisiana Printing Scale Company, d'après le certificat No 84.

1 action de $25 du fonds capital du Audubon Driving Club Association, d'après le certificat No 59.

2 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Safe and Lock Company, d'après le certificat No 37.

1 action de $250 du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle Orléans, d'après le certificat No 600.

500 actions de $1 chacune du fonds capital du Bon Homme Mining Company, d'après le certificat No 313.

2,200 actions de $1 chacune du fonds capital du Ryland Gold Mining Company d'après différents certificats.

25 actions de $100 chacune du fonds capital du Louisiana National Bank d'après le certificat No 239.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert. 5fév—5 6 7 14 15 16 17

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice Président, Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS.

21 août—1 an—dim

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST,

135 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies américaines dont le capital-actif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.
JAMES PREVOST.
13 août—1 an—dim mer ven

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchant et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19 Ces dits lots mesurent comme suit à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 20 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10 lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 28 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurent comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit ter ain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages, servitudes, privilèges, appartenances, situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro désignés par les Nos de 30 à 32 inclusivement, se touchant et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur et le terrain No 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles. Un dépôt de dix pour cent pour garantir la réception des billets et pour garantir le paiement du capital de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur payera en sus du prix l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis lors de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28 mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français,

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Thézé et Succession de Marcel Thézé.

Nos 31,356 et 31,357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E datés du 15 janvier 1891 et rendus dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété ci après décrite savoir:—

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit, No 308 rue Decatur, et situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Galatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 8, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville comme plan No 87, et mesure 26 pieds de façade à la rue Decatur sur une profondeur de 89 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse ci dessus ayant un magasin en bas et entrée de cour, couloirs et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession à un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine y conduisant, contenant le courant du gros des affaires dans un de nos principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant de dépôt du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

MAGASIN ET RESIDENCE

Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.

Succession de William Rund.

No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et amendé du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin au rez de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 13, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 93 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un ilet du marché Dryades et de son grand commerce, dans un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui est une recommanda tion que la propriété est un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE POSITIVE

De la belle propriété No 229 rue Ursulines, entre Villeré et Robertson.

Quatre magnifiques lots de terre rue Ursulines, entre Robertson et Villeré, un formant l'encoignure Villeré et Ursulines.

Un magnifique terrain rue Villeré, entre Bayou Road et Ursulines.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, les propriétés sus mentionnées.

Pour détails de mesure, etc., se référer au plan d'Edgar Pilié, architecte, maintenant à la Bourse pour référence.

Conditions—1/2 ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque, intérêt, les taxes de 1891 aux frais de l'acquéreur, en sus de l'adjudication.

Actes de vente pardevant P. A. Conand, N. P., aux frais de l'acquéreur. 12fév—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaste Stock de Marchandises importées et du pays; splendides vitrines plaquées nickel, droit d'occupation, actions.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 février 1891, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au coin des rues Royale et St Louis en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 février 1891, dans la susdite affaire, le contenu du dit magasin, consistant en partie de:

Chemises toile et devants toile, mouchoirs en toile blanche et en couleur pour messieurs et dames, calçons flanelle et chemises de dessous de toutes descriptions, ombrelles soie et coton, poignets et cols toile, voitures de poupées et jouets de toutes sortes, toutes qualités de parfumeries, brosses à dents, à ongles, à cheveux, garnitures velours et autres, paniers fantaisie, corsets, grandes poupées habillées, un bel assortiment, laines françaises, houppes de poudre, riz, éventails, canards et matériaux de photographes, porte-monnaies, porte monnaies, souliers de bain, costumes et capotes de bain, vase en cristal pour fleurs, sachets parfumés, rubans, brodés, cravates soie brodées et cotonnades laine, bonneterie coton, boutons de toutes formes et qualités imaginables et carnets, enfin une variété d'articles riches de fantaisie, trop longue à énumérer.

—AUSSI—

4 grandes et splendides vitrines plaquées en nickel, garnitures de magasins, comptoirs, etc.,

—ET—

5 actions de $25 chacune de la Index Mining Co.

50 actions de $10 chacune de la Anna Howe Gold Mining Co.

100 actions du $1.00 chacune de la Bonhomme Mining Co.

1 action de $25 de la World's Industrial Cotton Centennial Exposition de la N. O.

—ENFIN—

Le droit d'occupation sans assumer par l'acquéreur du rez-de-chaussée de la bâtisse coin des rues St-Louis et Royale pendant la durée du bail qui expire le 30 septembre 1891.

Conditions—comptant—Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de la somme qu'exigeront les encanteurs, et leurs enchères seront payés au bureau des encanteurs.
7 fév—7 11 14 15 16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower.—No 26,771,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D daté du 25 avril 1890 dans le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31 sur un plan de M. Bringier daté du 30 août 1830, le dit lot mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire aux frais des acquéreurs.
10 janv—10 17 26 31—fév 7 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Cronan, décédée, épouse de Robert J. Conelly.

No 31,278—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D."

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Cronan, décédée, veuve de Robert J. Conelly, il sera vendu à l'encan:

1° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec les améliorations etc. qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Milan et Berlin, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

2° **Un certain morceau de terre**, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., y appartenant situé dans le même carré ci-dessus décrit et mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ainsi que privilège sur la propriété vendue, de même que toutes les clauses usuelles, le pacte de non aliendo; transfert de la police d'assurance sur les améliorations pour la somme de billets dus au vendeur ou à tout autre personne y compris l'intérêt et les frais; les dix pour cent honoraires d'avocat sur le capital et les intérêts dus en cas de procès pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation pour obtenir paiement des billets en capital, intérêt et frais; l'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication, aussi la convention et la stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix arrêté dans les quinze jours suivant la date de l'adjudication sera considérée suffisante pour "mettre en défaut" sans autre formalité

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodule Buisson, notaire.
8 fév—8 14 21 28—7 14 mars

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage à Alger, No 26 rue Seguin.

Succession de Mme Barbara Facita, née Maitzler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,843.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile, Division "D" en date du 29 janvier 1891, rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage résidence en bois No 26 rue Seguin sur la ligne du fond.

Un magasin en bois sur la devanture, et un certain terrain situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 21, ilet No 14 qui est borné par les rues Séguin, Barthélemy, Villeré et Delarende, conformément au dit plan de C. A. DeArmas, ingénieur, en date du premier jour de novembre 1865. Le dit lot mesure 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 7 lignes.

Conditions—Comptant.—Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1891. Acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir plan à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 90—1 an

L'Abeille de la

Bureaux No

NOUVEL

SAMEDI, 14

VAF

Mandeville.

LE STEAMER

Commençant le

Les MARDIS,
Les JEUDIS,
Les SAMEDIS,

Au retour,

Les LUNDIS
Les MERCREDIS
Les VENDREDIS

TOUS LES

27 mars—

COMPAGN

THANS

LA GASCOGNE,
LA NORMANDIE
LA BRETAGNE,

CHEMI

Queen

J. KEUTI
W. O. WA
1er fév—1an

D. O. EDWAR
Gen'l Pass. A
Cincinnati, O

FEI

GRA

PAUL

QUA

LA